



DÉCISION N°26DC2023

OBJET : MODIFICATION DES HORAIRES ET TARIFS DES DROITS D'ENTRÉE DU CHÂTEAU DE BONAGUIL.

Le Maire de Fumel ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la **délibération** du **25 mai 2020** donnant délégation au Maire pendant la durée de son mandat pour créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement de la commune, d'une part, et pour fixer d'une manière générale les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, d'autre part ;

Vu la **délibération** du **25 juin 2018** relative à la signature d'une convention avec Fumel- Vallée du Lot concernant la mise en place d'un billet-couplé Château de Bonaguil et musée de Sauveterre ;

Vu la **délibération** du **1^{er} juillet 2022** relative à la signature d'une convention avec l'Office de Tourisme Fumel- Vallée du Lot concernant la mise en place d'un billet-couplé Château de Bonaguil et prieuré de Monsempron-Libos ;

Vu la **délibération** du **9 juin 2023** relative à la signature d'une convention avec la Sémitour Périgord concernant la mise en place d'un billet-couplé Château de Bonaguil et Château de Biron ;

Vu l'arrêté n°56 du **3 juin 2019** portant règlement intérieur du Château de Bonaguil ;

Vu la **décision** du **13 septembre 2017** portant modification des tarifs des droits d'entrée du Château de Bonaguil ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification des horaires d'ouverture et de fermeture au public des portes du Château de Bonaguil ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la modification des tarifs des droits d'entrée au Château de Bonaguil.

DÉCIDE



Article 1 :

Les heures d'ouverture et de fermeture au public des portes du Château de Bonaguil sont fixées comme suit :

Mois	Périodicité	Horaires
Janvier Février Novembre Décembre	Uniquement pendant les vacances scolaires	de 14h00 à 17h00 sauf les 25 décembre et 1 ^{er} janvier
Mars Octobre	Tous les jours	de 10h30 à 17h30
Avril Mai Juin Septembre	Tous les jours	de 10h00 à 18h00
Juillet Août	Tous les jours	de 10h00 à 19h00

Article 2 :

Les tarifs de droits d'entrée du Château de Bonaguil sont modifiés comme suit :

	TARIFS (en euros)
Plein tarif (à partir de 18 ans)	9,50
Jeune (de 13 à 17 ans)	7,50
Enfant (de 6 à 12 ans)	5,00
Enfant de moins de 6 ans	gratuit
Réductions : étudiant, demandeur d'emploi, titulaire d'une carte famille nombreuse, SNCF ou invalidité (si noté besoin d'accompagnement, gratuité pour l'accompagnant)	7,50/4,50
Billet-couplé	
❖ Château de Biron	15,00/8,00
❖ Musée de Sauveterre-la-Lémance	11,50/8,00
❖ Prieuré de Monsempron-Libos	11,50/8,00
Groupe touristique (à partir de 20 personnes et sur rendez-vous)	7,50
Groupe scolaire (sur rendez-vous - 1 professeur gratuit pour 10 élèves)	
❖ Visite	3,50/élève
❖ Atelier	5,00/élève
❖ Atelier + visite	8,00/élève



Article 3 :

Les tarifs des droits d'entrée du Château de Bonaguil à l'occasion des animations particulières sont les suivantes :

CATÉGORIES	TICKETS		
	Plein tarif (à partir de 13 ans)	Enfant (jusqu'à 12 ans) Etudiants Chômeurs	Groupe
Journées du patrimoine	4,00	gratuit	4,00 €/ personne
Animations particulières	10,00	6,00	

Article 4 :

La présente mesure prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2024**.

Article 5 :

La présente décision abroge ma décision précitée du **13 septembre 2017**.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au registre des délibérations et affichée en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 2122.23 du même Code.

Expédition en sera également adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, ainsi qu'à Madame le Chef de Poste du SGC de Villeneuve-sur-Lot.

Fumel, le **30 octobre 2023**

 Le Maire,
Jean-Louis COSTES

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).



